



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

NICOLE MÉNARD

Députée de Laporte

Whip en chef de l'opposition officielle

Québec, le 1^{er} novembre 2019

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

À la suite de notre conversation téléphonique d'hier, vous me permettez, au nom de l'opposition officielle, de vous communiquer notre consternation concernant le non-respect du décorum de l'Assemblée nationale à la suite du comportement d'une de ses membres, la députée de Taschereau, madame Catherine Dorion. Je vous rappelle les faits.

Le 11 octobre dernier, une invitation a été publiée par la députée de Taschereau sur sa page Facebook. Elle concernait une soirée d'Halloween à son bureau de circonscription, avec le logo de l'Assemblée nationale. Nous pouvions y lire le titre suivant : « F CK LA NORME ». Lors de cette activité de karaoké, les gens étaient invités à apporter leur boisson. Vous trouverez ci-joint ladite invitation. Elle soulignait également dans cette invitation qu'elle serait costumée en « députée ».

Le 31 octobre dernier, pour corroborer son concept, la députée de Taschereau a publié sur sa page Facebook une photo d'elle, assise sur une table, au sein de la salle du Conseil législatif avec l'inscription « Joyeuse Halloween ». Bien évidemment, elle illustre ce qui pour elle représente une « députée », et ainsi véhiculant des stéréotypes totalement inacceptables.

...2

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 2.129
Québec (Québec) G1A 1A4
Tél. 418 643-2301
Télé. 418 643-3325
assnat.qc.ca

Bureau de circonscription
228, rue de Woodstock
Saint-Lambert (Québec) J4P 3R5
Tél. 450 672-1885
Télé. 450 465-6046
Nicole.Menard.LAPO@assnat.qc.ca

Vous n'êtes pas sans savoir que l'utilisation de cette salle sert à des événements protocolaires tels que l'assermentation des députés, l'assermentation du conseil des ministres, les travaux parlementaires et bien d'autres réceptions officielles.

Il résulte, de ces deux événements trois conséquences graves :

1. Le non-respect de l'institution qu'est l'Assemblée nationale du Québec et l'atteinte à son image de respectabilité;
2. L'atteinte à la dignité de la fonction de député, le manque au devoir d'exemplarité du député dans ses paroles et gestes;
3. La vive insulte auprès des députés et de ses collègues femmes au premier titre. Est-il nécessaire de vous rappeler tout le chemin parcouru par les femmes du Québec dans la lutte à l'égalité, et le rôle névralgique que notre Assemblée nationale y a joué?

Comme vous le savez, ces gestes posés par la députée de Taschereau vont à l'encontre des règles élémentaires et fondamentales de décorum de l'Assemblée nationale (article 32 RAN).

Permettez-moi de vous souligner l'extrait suivant de votre directive émise le 5 février 2019 : « *En terminant, la présidence demande aux parlementaires de se souvenir que l'endroit dans lequel leurs concitoyens leur ont offert le privilège de les représenter appelle au respect d'un certain décorum. Cela vaut autant pour la tenue vestimentaire que pour le contenu des propos tenus dans le cadre des débats parlementaires.* »

Nous vous demandons de bien prendre toute la mesure de cet écart de conduite. En fonction de l'article 2 de notre Règlement, vous êtes le gardien de nos droits et privilèges, de même que le gardien de la dignité de l'Assemblée nationale et de la fonction de député. Votre devoir de préserver le respect de ce qui précède est d'une importance capitale. Nous requérons que de tels comportements soient réprimandés.

Par ailleurs, je vous informe, de notre intention de soumettre le tout à la Commissaire à l'éthique et à la déontologie. En l'instance, il nous apparaît évident que de pareils agissements vont à l'encontre de notre Code d'éthique et déontologie notamment en ce qui concerne les valeurs qui y sont exprimées (articles 6 à 9 du code).

Je vous saurais gré, Monsieur le Président, de nous informer, dans les meilleurs délais, des suites que vous donnerez à la présente.

Salutations,



Nicole Ménard

p. j. (3)

c. c. : Monsieur Siegfried Peters, Secrétaire général
Madame Ariane Mignolet, Commissaire à l'éthique et à la déontologie